

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE

Portant autorisation de stationner

Le Maire de la Commune de CASTELMAUROU

ARRETE

Article Premier : L'entreprise de déménagements SAS PERES SERVICES domiciliée rue des Coteaux à Saint-Jean, est autorisée à stationner le 28 juillet 2022 de 8 heures à 15 heures sur la Commune au niveau du 5 route de Toulouse avec un camion de déménagement de 50m³.

Article 2 : Autorisation sous réserve de gêner le moins possible la circulation et le passage des piétons et de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la sécurité afin d'éviter tout accident qui serait de votre responsabilité

Article deux : Cet arrêté sera transmis à :

- Gendarmerie nationale
- Police Intercommunale
- A L'intéressé
- Un exemplaire sera porté au registre des arrêtés du Maire

Fait à Castelmaurou,
Le 26 juillet 2022

La Maire,

Diane ESQUERRÉ



Date de mise en ligne : le 26 juillet 2022